

APPEL À CANDIDATURES : RÉSIDENCE AU QUÉBEC EN 2022

Dépôt des candidatures ~~jusqu'au 21.06.2021~~

Jusqu'au dimanche 04.07.2021 (PROLONGATION)

Cet appel à candidatures est lancé afin de désigner l'artiste belge francophone qui sera accueilli en résidence au Centre d'art actuel Bang (Saguenay, Québec), pour un séjour de trois mois, au printemps 2022.

CONTEXTE

Afin de contribuer au rayonnement international des artistes belges francophones et grâce aux relations privilégiées que le gouvernement du Québec entretient avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le BPS22 Musée d'art de la Province de Hainaut (BPS22) a conclu un partenariat avec le [Conseil des arts et des lettres du Québec](#) (CALQ) et le [Centre d'art actuel Bang](#) (Bang) pour la réalisation d'un programme d'échanges d'artistes et d'ateliers-résidences en arts visuels.

Dans le cadre de cet échange, chaque année depuis 2017, un artiste québécois est sélectionné pour séjourner au BPS22 à Charleroi et un artiste belge francophone est accueilli au Centre Bang à Chicoutimi, l'un des arrondissements urbains de la Ville de Saguenay, au Québec. Après une première entente fructueuse de trois ans, le BPS22, le CALQ et Bang ont renouvelé ce partenariat afin de continuer ce projet de résidences durant les quatre prochaines années, de 2020 à 2023.

BANG et BPS22 continuent de sélectionner des artistes chaque année, leur offrant ainsi la perspective de bénéficier d'une résidence artistique dès que la situation sanitaire internationale le permettra. La crise actuelle repousse ces résidences dans le calendrier mais n'entraînera aucunement leur annulation.

OBJECTIF

Le principal objectif de cette entente conclue entre le BPS22, le CALQ et Bang est de promouvoir le travail et le développement de la carrière des artistes belges francophones et québécois à un niveau international. Par le biais de la résidence, le BPS22 et Bang offrent aux artistes sélectionnés un nouvel écosystème culturel et des moyens appropriés à la réalisation et à la diffusion de leurs œuvres dans le pays partenaire.

CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉSIDENCE

Artistes visés par cet appel à candidatures

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique dans le champ des arts numériques, des arts visuels (peinture, sculpture, estampe, photographie, dessin, installation, performance, arts textiles ou toute autre forme d'expression artistique apparentée à ces domaines) ou des arts multidisciplinaires.

Lieu de résidence

Le camp de base de la résidence est le Centre d'art actuel Bang à Chicoutimi. Le logement est d'ailleurs situé au 2^e étage du Centre d'art ; il comprend plusieurs chambres/studios et des espaces communs aux artistes en résidence. Sur place, Bang met à la disposition des artistes un soutien technique et logistique qui leur permet de se concentrer sur leur travail artistique. Bang veille également à favoriser le réseautage professionnel et les collaborations avec la dynamique communauté des créateurs de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Durée du séjour à Chicoutimi

De 2 à 3 mois consécutifs entre le mois de mars 2022 et le mois de juin 2022. La période exacte est à déterminer ultérieurement entre l'artiste sélectionné et Bang.

Montant de la bourse

Le BPS22 octroie une bourse d'un montant de 5.000 € afin que l'artiste belge francophone sélectionné puisse assurer lui-même ses frais de réalisation (création, production) et de séjour (assurances, subsistance, déplacements sur place, etc.). Le logement à Chicoutimi est pris en charge par Bang. Les frais de voyage (Belgique > Chicoutimi > Belgique) sont payés par le BPS22. Les candidats n'ont pas à soumettre de budget détaillé dans leur dossier de candidature et l'artiste sélectionné ne devra pas fournir de budget détaillé au terme de sa résidence.

Exemption de résultat

Soucieux de respecter la liberté de l'artiste et les propres objectifs qu'il vise pour valoriser sa résidence, ni Bang ni le BPS22 ne fixent d'obligations de résultat. Le centre Bang et le BPS22 offrent cependant la possibilité de travailler à la réalisation d'un projet et de le présenter au public.

Obligation de visibilité

Lorsque le projet conduit à des activités publiques (expositions, etc.) ou à des publications papier et numériques, les logos du BPS22 + CALQ + Bang et la mention de ces institutions doivent apparaître dans les documents d'information, de promotion ou de publicité utilisés par l'artiste.

ADMISSIBILITÉ

Profil du candidat

L'artiste candidat se déclare artiste professionnel dans le champ des arts numériques, visuels ou transdisciplinaires. Il crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte, il offre ses services à titre de créateur contre rémunération et il diffuse/interprète publiquement des œuvres dans des lieux ou un contexte culturels (re)connus.

Statut du candidat

L'artiste candidat doit être francophone, de nationalité belge et doit avoir résidé en Belgique francophone en 2020.

Dossier de candidature

Un dossier de candidature complet devra présenter une copie de la carte d'identité + un CV (parcours + démarche artistique) + une lettre de motivation (2 pages A4 max) + une première intention (non contraignante) relative au projet qui pourrait être développé durant la résidence à Bang + des reproductions et des liens vidéos permettant au jury d'apprécier le travail accompli par l'artiste ces dernières années dans le domaine des arts numériques, des arts visuels et des arts multidisciplinaires. Ce dossier de candidature est à transmettre avant le ~~lundi 21 juin 2021~~ **dimanche 4 juillet 2021 (PROLONGATION)**, minuit, à l'adresse info@bps22.be avec l'objet suivant : *Candidature – Appel2021 - Résidence Bang 2022*.

INADMISSIBILITÉ

Sont considérés comme inadmissibles les dossiers de candidature incomplets ; les candidatures qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité ; les candidatures déposées au nom d'un collectif d'artistes ou d'un groupe légalement constitué en compagnie ou en société de personnes, que leur constitution ait été faite à but lucratif ou non lucratif ; les projets réalisés dans le cadre d'un programme scolaire.

ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Les demandes reçues seront évaluées en fonction de critères tels que la qualité du travail artistique, l'intérêt de l'artiste pour une résidence de trois mois à Chicoutimi et la pertinence et la faisabilité du projet proposé.

Les demandes seront évaluées par un jury interne au BPS22. Pour ce type de projet de résidences axé sur la réciprocité, un jury mandaté par la direction artistique du Centre Bang est susceptible d'émettre un avis sur les candidatures évaluées par le BPS22.

La décision du choix de l'artiste résident sera communiquée officiellement par le BPS22. Ce choix sera définitif et sans appel.

Si les conditions sanitaires le permettent, l'artiste sélectionné sera invité à rencontrer les équipes de Bang, du BPS22 et les artistes des précédentes résidences lors du finissage de l'exposition *Lettres de Misarchie*. Charleroi-Chicoutimi, le dimanche 12 septembre 2021, au BPS22.

ARTISTES SÉLECTIONNÉS DEPUIS 2017

Pour la période 2017-2019, ce projet a permis aux artistes québécois [Marie-Andrée Pellerin](#) (2017), [Mathieu Valade](#) (2018) et [Sara Létourneau](#) (2019) d'être accueillis en Belgique au BPS22. Du côté des artistes belges francophones, [Maxence Mathieu](#) (2017), [Philippe Braquenier](#) (2018) et [Hélène Petite](#) (2019) ont été accueillis au Centre Bang.

Les œuvres de ces trois artistes belges produites dans le cadre de ce projet de résidences ont été rassemblées dans l'exposition collective *Horizons*, présentée du 01.11.2019 au 01.03.2020 à l'Espace Séquence du Centre Bang, à Chicoutimi. Ces artistes sont aujourd'hui exposés au BPS22, aux côtés des œuvres des artistes québécois venus en résidence à Charleroi, dans le cadre de l'exposition [Lettres de misarchie. Charleroi-Chicoutimi](#), du 19.06 au 12.09.2021.

PLUS D'INFOS SUR LE CENTRE D'ART ACTUEL BANG

Bang est le plus ancien centre d'artistes au Canada. Son historique remonte à 1958. Le centre s'est donné pour mission de créer des espaces aptes à supporter l'expérimentation et la création en mettant à la disposition des artistes un contexte, des outils et un soutien technique adéquats. C'est dans ces espaces totalisant 1.850 m² que Bang offre de nombreuses résidences de recherche-crédation, des activités de diffusion et plusieurs services de soutien aux artistes.

- [Présentation du Centre Bang](#)
- [Découvrir le lieu, le logement et les équipements du Centre Bang](#)
- [Bang sur Facebook](#)
- [Bang en vidéos](#)

CONTACT POUR INFOS

Fabien De Reymaeker
T : +32.71.27.29.89
E : fabien.dereymaeker@bps22.be

Le genre grammatical masculin utilisé désigne autant les femmes que les hommes.